

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°53 arrêté fixant la liste des personnes qualifiées pour remplir les fonctions judiciaires intérimaires devant les juridictions de la Côte française des Somalis.

n°53

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 avril 1930

Numéro JO
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro
30 avril 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1S septembre 18H, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 22 août 1928

Vul'arrêté du 26 septembre 1928, publiant dans la colonie le décret du 22 août 1928

Vula délibération prise par le Tribunal supérieur d'appel le 29 mars 1930,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — La liste des personnes qualifiées pour remplir les fonctions judiciaires intérimaires devant les juridictions de Côte française des Somalis est fixée aln-1844, (de français des Somalis M.M Jourdain (Henri-Hector). administrateur des colonies; Berger (Henri-Felix), Lanfranchi (Jean-Louis) et Lucciardi (Lucien-Gabriel), adjoints des services civils. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac